

Après le débrayage qui a eu lieu sur plusieurs de ses sites bretons, le groupe [YVES ROCHER](#) / T : 02.99.08.27.27 a pris de nouvelles mesures pour répondre aux attentes des salariés. Tout en confirmant la mise en place d'une prime de partage de la valeur, la direction a par ailleurs indiqué que "des mesures complémentaires comme le relèvement du financement employeur des cotisations prévoyance ou encore une augmentation des primes de transport des sites bretons ont aussi été décidées." www.yves-rocher.fr